

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JANVIER 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le **treize janvier** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le six janvier deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents :

Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Chantal SAVARINO, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN (arrive à 20h17), Patrick PORNET (arrive à 20h17), Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

Absente avec excuse :

Lucie ROCH donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN

Absente sans pouvoir :

Patricia PERRET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Christian LAREURE

En préambule de ce conseil, Monsieur le Maire adresse à l'ensemble des élus ses meilleurs vœux pour l'année 2022. Il remercie les conseillers municipaux ainsi que le personnel municipal pour leur implication et leur motivation.

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Roannais Agglomération - Révision statutaire**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la révision statutaire de Roannais Agglomération. En effet, Roannais Agglomération souhaite renforcer son action en matière de transition énergétique et de production d'énergie verte en se dotant de la capacité à exploiter la géothermie profonde et à renforcer ses compétences en matière de production d'électricité photovoltaïque ;

Ainsi, le Conseil communautaire a approuvé une révision statutaire le 16 décembre 2021, créant trois nouvelles compétences relatives à la production d'énergies renouvelables. En outre, le Conseil Communautaire a adopté des modifications mineures de ces statuts afin de se conformer aux textes en vigueur.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette révision statutaire.

- **Approbation du plan de formation inter collectivités 2022 – 2024 et du règlement de formation**

Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal est appelé à approuver le plan de formation inter collectivités 2022 – 2024 et le règlement de formation afférent.

Ce plan permet, conformément à la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, de répondre simultanément au développement des compétences des agents et à celui de la commune en traduisant les besoins de formation individuels et collectifs et en hiérarchisant ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant les orientations politiques et/ou stratégiques du développement de la collectivité.

Fort de quatre expériences ayant abouti à l'élaboration de plans de formation inter-collectivités pour les années 2009-2011, 2012-2014, 2015-2017 et 2018-2021 le CNFPT et le Centre de Gestion de la Loire ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation 2022, 2023 et 2024 qui donne une priorité à la territorialisation des actions.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce plan de formation inter collectivités 2022 – 2024 et ce règlement de formation.

QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur Village de caractère : jury du 17 janvier 2022**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déposé sa candidature en mars 2021 pour être village de caractère. Le jury viendra le lundi 17 janvier. Il est composé des Maires de la Loire du réseau villages de caractère, de M. Antoine Vermorel, Conseiller départemental délégué chargé de la Politique cycliste et Vice-président chargé du tourisme à Roannais agglomération, Mme Véronique CHAVEROT, Vice-Présidente du Département en charge de l'attractivité, un représentant de l'office de tourisme.

Monsieur le Maire rappelle qu'un premier dossier avait été déposé en 2012. Il souligne qu'un travail remarquable avait été réalisé par M. Jean-Baptiste Giraud et son équipe pour la création de la zone d'activité, ce qui a permis une belle évolution économique de la commune. Puis, sous le mandat de M. Jack GAUTHIER, sur l'amélioration de l'esthétique et la mise en valeur du village ainsi que de l'enfouissement des réseaux et enfin sous un précédent mandat mené par M. Guy MONROE sur la rénovation de la tour féodale ainsi que sur l'AVAP. Madame Fabienne STALARS, Monsieur Guy MONROE en tant que président de l'association les Amis de Perreux et Madame Caroline BOUJOT, Présidente de la SAC seront également présents à cette visite du village. Dans l'hypothèse où Perreux serait village de caractère, un point d'information devra s'ouvrir sur la commune. Il serait envisagé dans un premier temps à la médiathèque puis il sera transféré dans la maison à pans de bois une fois réhabilitée. Mme STALARS remercie encore Monsieur et Madame MONROE ainsi que Mme GROS pour l'aide apportée au montage de ce dossier de candidature. Monsieur le Maire remercie également le service technique pour le travail effectué quotidiennement sur la commune.

- **Point sur la création de différents lotissements**

Monsieur le Maire informe que trois lotissements sont en cours pour certains ou vont prochainement débiter pour les autres. Le premier projet se situe impasse Bel Air, il sera composé

de six maisons. Le second lotissement à Chantoizet comptera une résidence de 8 appartements de 4 lots pour des maisons individuelles, une station de relevage sera réalisée à l'entrée de ce nouveau lotissement. Et le troisième projet se trouvera en face de l'impasse Bel Air sur une parcelle d'environ 8 000 m², le permis d'aménager sera déposé d'ici février.

- **Evolution du système de collecte des déchets à partir de 2023**

Monsieur le Maire fait part aux élus que le système de collecte des déchets sera réorganisé pour 2023. Chaque foyer sera équipé d'un bac jaune pour les emballages et le papier. Un ramassage en porte à porte sera mis en place, les colonnes pour le verre seront quant à elles conservées. L'objectif pour 2024 est le bio déchet (les restes des repas qui devront également être triés). Les foyers seront équipés gratuitement d'un composteur lorsque cela sera possible et sur certains secteurs, des composteurs collectifs seront mis en place. Sur Roannais Agglomération, le biodéchet représente environ 9 000 T, une campagne de 20 000 composteurs qui sera donc lancée. Il s'agit là d'un marché de 5 000 000 d'euros et que le budget déchets est de 12 000 000 d'euros par an. Monsieur GIRARDIN demande si des contrôles seront mis en place. Monsieur le Maire lui répond qu'une équipe sera missionnée et que des ambassadeurs du tri seront recrutés. Monsieur PORNET s'interroge sur les moyens mis en place au niveau de la collecte des déchets des entreprises. Monsieur le Maire l'informe qu'il s'agit de la responsabilité des entreprises et que Roannais Agglomération n'a aucun pouvoir sur ces déchets professionnels hormis sur les déchets ménagers et assimilés. Pour cette partie, le sujet des professionnels sera traité courant le premier semestre 2022.

- **E.A.G.C.**

Les élus se sont réunis le lundi 10 janvier dernier pour prendre des décisions sur l'aménagement de la zone artisanale. Un aménagement d'une piste cyclable et d'un espace piétonnier seront créés sur l'ensemble de la ZA. Trois secteurs ont été repérés mais tout le linéaire sera traité uniformément. Le réseau d'éclairage sera entièrement revu. Un lien entre la ZA et le village sera fait par voie cyclable. Roannais Agglomération subventionne les voies cyclables ainsi que des abris vélos. Monsieur DUMAS remarque que la partie côté lotissement ne fera pas l'objet de travaux, or, les trottoirs sont dégradés depuis les travaux réalisés par la Roannaise de l'Eau. Monsieur le Maire lui répond que ce projet peut se faire indépendamment des travaux de la ZA et que la commission voirie travaillera donc sur la réfection de ces trottoirs. Autre point également important, prévoir la création de toilettes publiques dans la zone.

Autre point important concernant l'EAGC, la maison qui se trouve à l'entrée du village. Trois possibilités : démolir l'ensemble du tènement afin d'apporter de l'esthétique à l'entrée du village, démolir la pointe du bâtiment et aménager cet espace ou bien encore réhabiliter les appartements. En terme budgétaire, ces trois possibilités auraient quasiment le même coût financier. Ce futur choix sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal.

- **Tarifs salle des Vignes**

Madame VALADE informe qu'il reste des éléments à apporter quant à la grille tarifaire de la salle des Vignes. Ce point sera traité lors de la prochaine commission finances qui aura lieu le mardi 1^{er} février 2022 à 20h en mairie.

- **Intervention de Monsieur DUMAS**

Il souligne qu'il a eu de bons retours sur le bulletin municipal.

RAPPEL DE DATES

- Commission finances : mardi 1^{er} février 2022 à 19h00
- Prochain Conseil Municipal : vendredi 25 février 2022 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h19.